PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 12 juillet 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h04.

RÉSOLUTION 252-07-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 253-07-16
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN JUIN 2016

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19*)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes:

- Assemblée de consultation publique du 07 juin 2016;
- Séance ordinaire du 14 juin 2016.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 JUIN 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 30 juin 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de quatre cent soixante-quatre mille trois cent quarante-neuf dollars et quatorze cents (464 349.14 $) en référence aux chèques numéros 16038 à 16128 a été effectué en vertu des règlements numéros 606-2011 et 1007.

RÉSOLUTION 254-07-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant d'un million quatre mille cinq cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-huit cents (1 004 562.88 $), en référence aux chèques numéros 16129 à 16281;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 255-07-16
AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES ÉLUS AUX ASSISES ANNUELLES 2016 DE L'UMQ

CONSIDÉRANT la participation des élus aux assises annuelles 2016 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, madame la conseillère Julie Deslauriers et monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votent contre:

Monsieur le maire vote en faveur de la résolution;

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

> « **CONSIDÉRANT qu**'il éprouve un malaise à ce que les élus s'autorisent des dépenses;
>
> **CONSIDÉRANT que** selon lui, c'est contraire à la Loi;
>
> **CONSIDÉRANT que** cette résolution consiste en la correction d'une erreur par une autre erreur et que la solution serait que les élus remboursent leurs dépenses; »

D'ENTÉRINER le paiement des dépenses encourues lors des assises annuelles 2016 de l'UMQ, au montant de sept mille trois cent trois dollars et cinquante-neuf cents (7 303.59 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement aux codes budgétaires suivants :

02-110-00-454 pour un montant de trois mille deux cent cinquante-quatre dollars et soixante cents (3 254.60 $);

02-110-00-310 pour un montant de trois mille sept cent trente-deux dollars et quarante-cinq cents(3 732.45 $);

02-110-00-310 pour un montant de trois cent seize dollars et cinquante-quatre cents (316.54 $).

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 256-07-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS DE RECHERCHE DE PRIX AFIN DE PROCÉDER À L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DU BARRAGE DU LAC LÉGARÉ

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus de recherche de prix relativement à l'évaluation de l'état du barrage du lac Légaré.

RÉSOLUTION 257-07-16
OCTROI DE CONTRAT - SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

CONSIDÉRANT que la Ville désire, dans le cadre d'un projet pilote, se doter d'un système d'alerte à la population;

CONSIDÉRANT que le conseiller aux communications et relations avec les citoyens a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ ADN Communication;
- ✓ Emergency Communications Network;
- ✓ Somum Solutions Inc.;
- ✓ Locomotive;
- ✓ Telmatik.

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de comparer les prix entre les différentes entreprises puisque les produits offerts ont chacun leurs particularités et que certaines entreprises proposent des tarifs forfaitaires, alors que d'autres proposent une tarification basée sur l'utilisation des divers services;

CONSIDÉRANT que le produit offert par l'entreprise Emergency Communications Network répond le mieux aux besoins de la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à Emergency Communications Network, au coût de dix mille cinq cent soixante-sept dollars et vingt-quatre cents (10 567.24 $), incluant les taxes applicables, le cas échéant, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 05 juillet 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-419.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 05 JUILLET 2016 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2005 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE CERTAINES RUES (PROGRAMMATION 2016) ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Je, soussignée, Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie:

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2005 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de certaines rues (programmation 2016) et autorisant un emprunt d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 $) nécessaire à cette fin est de 10 478;

QUE le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500;

QUE le nombre de signatures obtenues est de 0;

QUE le règlement numéro 2005 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de certaines rues (programmation 2016) et autorisant un emprunt d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 $) nécessaire à cette fin est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION 258-07-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1004 RELATIF AU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juin 2016 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

> « **CONSIDÉRANT** la difficulté quant à l'application du règlement relativement aux élus; »

D'ADOPTER le règlement numéro 1004 relatif au harcèlement au travail.

RÉSOLUTION 259-07-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT le début des travaux du Comité consultatif relativement à la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 260-07-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT le début des travaux du Comité consultatif relativement à la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);
D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 261-07-16
CRÉATION D'UN COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET NOMINATION DE CINQ (5) MEMBRES

CONSIDÉRANT que la Ville désire être proactive quant aux normes relatives à la santé et sécurité au travail et qu'à cet effet, elle désire procéder à la création officielle d'un comité et à la nomination de membres;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement;

NOMMER, séance tenante, les personnes mentionnées ci-dessous pour faire partie du Comité Santé et sécurité au travail:

- ✓ Madame Michèle Carignan;
- ✓ Madame Josée Danis;
- ✓ Monsieur Frédéric Broué;
- ✓ Monsieur Stéphane Leduc;
- ✓ Monsieur René Lasanté.

RÉSOLUTION 262-07-16
FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – CONSEILLER AUX COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 041-01-16, la Ville a procédé à l'embauche de monsieur Maxime Dorais, à titre de conseiller aux communications et relations avec les citoyens, et ce, à compter du 19 janvier 2016, selon les termes établis par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville;

CONSIDÉRANT que conformément à la politique d'évaluation du rendement du personnel cadre de la Ville, monsieur Maxime Dorais a rencontré les objectifs fixés à son engagement;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de la direction générale de qui relève ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre, pour les même motifs que ceux qu'il a exprimés à la résolution 041-01-16;

DE METTRE FIN à la période de probation de monsieur Maxime Dorais et de confirmer le statut d'employé cadre régulier.

RÉSOLUTION 263-07-16
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST, S.E.N.C.R.L. AFIN DE RECOUVRIR LES SOMMES DUES PAR LA VILLE DE MIRABEL

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les Villes de Mirabel et Saint-Colomban relativement au partage des coûts de réfection d'une partie de la côte Saint-Nicholas ;

CONSIDÉRANT qu'en date des présentes la Ville de Mirabel est en défaut d'acquitter les sommes dues;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater ses procureurs afin d'entreprendre toute procédure requise afin de recouvrer les sommes dues;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE MANDATER firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. pour conseiller la Ville et pour entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet précédemment mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de juin 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE JUIN 2016

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 21 juin 2016 est déposé.

RÉSOLUTION 264-07-16
PLAN PROJET DE CONSTRUCTION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR LA CONSTRUCTION D'UN DÉPANNEUR AVEC STATION-SERVICE - LOT 1 669 866

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet de construction d'un dépanneur avec station-service sur le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SIX (1 669 866) du cadastre du Québec, situé à l'intersection Nord-Est de la côte Saint-Paul et de la montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 21 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

> « **CONSIDÉRANT que** l'implantation du bâtiment projeté ne respecte pas la marge arrière minimale de quinze (15) mètres;
>
> **CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU portant le numéro de résolution 007-06-16; »

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet de construction d'un dépanneur avec station-service situé sur le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SIX (1 669 866) du cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan préparé par CST Canada Co. et PPU Urbanistes-conseils, daté du 16 juin 2016, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 265-07-16
ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 1 669 518 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'une demande d'acquisition du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (1 669 518) du cadastre du Québec, a été présentée par Me Michel Légaré, notaire pour la compagnie de construction Vicky Cousineau Inc. afin de compléter les propriétés de cette dernière situées sur la rue projetée du Cerf;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 21 juin 2016 et que le CCU, par sa résolution 010-06-16 recommandait au Conseil municipal d'accepter la demande d'acquisition du lot;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 010-06-16 du procès-verbal du 21 juin 2016 du CCU.

RÉSOLUTION 266-07-16
REFUS DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 2 078 586 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'une demande d'acquisition du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX (2 078 586) du cadastre du Québec a été présentée par madame Véronique Gaussiran représentante de la compagnie Construction DG Inc. afin de réaliser un projet de développement immobilier situé sur la côte Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 21 juin 2016 et que le CCU, par sa résolution 011-06-16 recommandait au Conseil municipal de refuser la demande d'acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 011-06-16 du procès-verbal du 21 juin 2016 du CCU.

RÉSOLUTION 267-07-16
PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE « PROLONGEMENT DE LA RUE ACHILLE », PHASE 1, PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-ACH-01

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable de monsieur Mauricio Ulloa Astete, ingénieur junior, daté du 29 juin 2016, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire du « prolongement de la rue Achille », phase 1, ont été complétés et répondent aux exigences du règlement 245-2014 de la Ville;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de cinq mille dollars (5 000 $);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de quatre mille cinq cents dollars (4 500 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 9 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie bancaire à savoir la somme de cinq mille dollars (5 000 $) conditionnellement à ce que le titulaire ait déposé une garantie financière équivalente à dix pour cent (10 %) du montant initial de la garantie financière, soit un montant de cinq cents dollars (500 $), et à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 268-07-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE DE POULES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 mai 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemble de consultation publique le 07 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT que l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 24 juin 2016;

CONSIDÉRANT que la période prévue pour faire une demande d'approbation référendaire était fixée du 24 juin 2016 au 02 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'au 02 juillet 2016 aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 601-2016-39 modifiant le règlement numéro 601, tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions concernant la garde de poules.

RÉSOLUTION 269-07-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 3003 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 603, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juin 2016 par madame la conseillère Stéphanie Tremblay;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 3003 relatif aux permis et certificats, abrogeant et remplaçant le règlement 603, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 270-07-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

CONSIDÉRANT les besoins de mises à niveau des réseaux existants;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) » au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et à signer tous les documents requis.

RÉSOLUTION 271-07-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN LAROCHE (TP-SP-2016-213)

CONSIDÉRANT que le député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017, a octroyé une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 $) afin de procéder à des travaux de réfection du chemin Laroche;

CONSIDÉRANT l'engagement du Canton de Gore à défrayer une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 $) pour la réfection du chemin Laroche;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban entend procéder à un investissement au montant de cinquante mille dollars (50 000 $) pour la réfection des infrastructures du chemin Laroche;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des travaux de réfection du chemin Laroche (TP-SP-2016-213).

RÉSOLUTION 272-07-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVITUDE DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES – RUE CHÂTEAUNEUF (LOT 1 670 727)

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une servitude de drainage des eaux pluviales sur une partie du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT (1 670 727) du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Châteauneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'arpenteur-géomètre Barbe et Robidoux, afin de procéder aux descriptions techniques requises;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte de servitude ;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis incluant l'acte de servitude.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de servitude sont aux frais de la Ville.

RÉSOLUTION 273-07-16
NOMINATION D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux public a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de journalier-chauffeur, de quarante (40) heures par semaine, pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à la nomination de monsieur Hugo Doyon-Bergeron;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Hugo Doyon-Bergeron, au poste de journalier-chauffeur au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 274-07-16
EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'embauche de personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur André Tremblay, à compter du 05 juillet 2016, à titre de journalier surnuméraire au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 275-07-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA RÉHABILITATION DE PONCEAUX 2016 (TP-SP-2016-214)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la réhabilitation de ponceaux 2016 (TP-SP-2016-214).

RÉSOLUTION 276-07-16
NOMINATION D'UN CAPITAINE AUX OPÉRATIONS, POSTE DE DIX (10) HEURES PAR SEMAINE

CONSIDÉRANT que le poste de capitaine aux opérations est vacant, suite à la nomination de monsieur Nicolas Stival à titre de directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux (2) candidatures;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de nommer monsieur Vincent Charbonneau à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE NOMMER monsieur Vincent Charbonneau à titre de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie, poste de dix (10) heures par semaine, à compter du 12 juillet 2016;

DE LUI VERSER un salaire annuel de quinze mille cinq cent cinquante-quatre dollars et quarante cents (15 554.40$) correspondant à l'échelon un (1) de la classe un (1) du recueil des cadres en vigueur et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 277-07-16
EMBAUCHE D'UN POMPIER

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de pompier, au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de monsieur Michel Labrèche;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, à compter du 1er août 2016, monsieur Michel Labrèche, au poste de pompier pour le Service de Sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à un examen médical démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi, à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire et à la réception des documents requis à l'embauche;

La présente résolution est également conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de 4,5 kilomètres du poste incendie 1.

RÉSOLUTION 278-07-16
AUTORISATION DE PAIEMENT À FC BOREAL- SAISON DE SOCCER 2016

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu avec le *Club de soccer FC Boréal* par lequel la Ville s'engage à verser une subvention annuelle de cinquante dollars (50 $) par joueur ainsi que toutes sommes dues en vertu de la Politique familiale de Saint-Colomban;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement au *Club de soccer FC Boréal,* au montant de vingt-deux mille cent dollars (22 100 $) pour la saison de soccer 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-999.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 279-07-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE CONTENANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LA TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER »

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 401-10-15, la Ville procédait à une demande de subvention dans le cadre du programme « La table pour la récupération hors foyer »;

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été octroyée par *Éco Entreprise Québec* au montant de quinze mille cinq cent quarante-sept dollars (15 547 $) représentant soixante-dix pour cent (70 %) du prix coûtant des équipements, et ce, afin de faire l'acquisition de quinze (15) corbeilles de type Tulia, six (6) stations de type Phoenix, et quatorze (14) paniers à rebuts avec couvercles Écolotop;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de contenants de récupération aux entreprises suivantes :

- ✓ Ni Corporation Inc. au montant de dix mille six cent cinquante dollars (10 650 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 26 avril 2016;

- ✓ Joyal Groupe Expert Conseil au montant de quatre mille deux cent-cinquante-deux dollars et vingt et un cents (4 252.21 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 14 avril 2016;

- ✓ ÉcoloTop au montant de huit mille trois cent quarante-deux dollars et soixante-huit cents (8 342.68 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 20 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 280-07-16
EMBAUCHE D'UN MONITEUR POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher un moniteur pour encadrer des enfants problématiques;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER madame Lauranne Lafortune-Belisle à titre de moniteur du camp de jour de l'été 2016 pour une durée de trois (3) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 281-07-16
NOMINATION D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION, POSTE SURNUMÉRAIRE À LA BILBIOTHÈQUE – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de technicienne en documentation, poste surnuméraire, jusqu'à concurrence de trente-deux (32) heures par semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture recommande de procéder à la nomination de madame Mélanie Brault;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE NOMMER madame Mélanie Brault au poste de de technicienne en documentation, poste surnuméraire, à compter de la vacance du poste, pour le Service de la bibliothèque et de la culture, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 20h09 à 20h47.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Marilyne Grenier (Présidente du Conseil d'administration du CPE Les Petits Baluchons)

- ✓ L'intersection du chemin de la Rivière-du-Nord et de la montée de l'Église;

Monsieur Roland Leduc

- ✓ La Fête nationale du Québec;
- ✓ Le code d'éthique et le harcèlement;
- ✓ Les exigences du PIIA;

Monsieur Alain Ouellette

- ✓ Intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord;
- ✓ Réclamation des sommes dues par la Ville de Mirabel;

Monsieur Luc Martin

- ✓ L'administration de la Ville par les élus et les fonctionnaires;

Madame Andrée Habel

- ✓ Réfection du pont de la rue Tour-du-Lac;
- ✓ Les sommes dues par la Ville de Mirabel;
- ✓ Les projets de l'Agenda 21;
- ✓ Les travaux de réfection du chemin Laroche.

RÉSOLUTION 282-07-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h47 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Jean Dumais	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière